

Les Ateliers du Toucher - Année 2013-2014
Ateliers débutants - Ateliers de perfectionnement

les samedi 19 octobre, 30 novembre, 21 décembre 2013

et les samedi 25 janvier, 22 février, 29 mars, 26 avril, 17 mai et 14 juin 2014

Atelier débutant de 14h30 à 18h30 / Atelier perfectionnement de 9h15 à 13h15

Prénom NOM :

Adresse :

Email :

Téléphone(s) fixe et/ou portable :

1) Inscription découverte *inscription possible pour les ateliers d'octobre à décembre 2013*

Je m'inscris pour l'atelier du (date) et verse un montant de 34 € (tarif plein) ou 28 € (tarif réduit : étudiant, demandeur d'emploi)

Je m'inscris pour le forfait découverte (2 ateliers) et participerai aux ateliers des..... (date) et (dates) et verse un montant de 59 € (tarif plein) ou 50 € (tarif réduit : étudiant, demandeur d'emploi).

nb : non remboursable en cas de désistement - de 8 jours avant l'atelier

2) Inscription annuelle

Je m'inscris au cycle des ateliers pour l'année 2012-2013

Débutants (niveau 1), atelier mensuel samedi de 14h30 à 18h30

Perfectionnement (niveau 2), atelier mensuel samedi de 9h15 à 13h15

Je règle à l'association Corps à Cœur le forfait Annuel (tarifs dégressifs) :

inscription en octobre pour 9 ateliers **soit – 10 %** : 275 € tarif plein (au lieu de 306 €) TP / 227 € TR*

inscription en novembre pour 8 ateliers **soit – 7 %** : 253 € TP (au lieu de 272 €) / 209 € TR

inscription en décembre pour 7 ateliers : 238 € TP / 190 € TR

*TR : étudiants, demandeurs d'emploi

Tarif stagiaire en formation possible sur demande, accepté dans la limite d'un tiers des effectifs du groupe, condition : suivre à ses frais personnels un cursus de formation dans les domaines du bien-être ou du développement personnel (formation de + de 100h, nous fournir un justificatif).

Je règle ce montant en versement(s), par chèque(s) libellé(s) au nom de l'Association Corps à Cœur (possibilité de paiement échelonné, au maximum en 5 versements).

Inscription trimestrielle (niveau 2 uniquement), dates :

Je verse 10€ d'adhésion pour l'année 2013/2014 (faire un chèque à part à Asso Corps à Cœur)

J'ai pris connaissance et accepte les conditions de participation indiquées page suivante.

Date et signature :

Envoyez votre inscription, accompagnée de votre/vos chèque(s) libellé(s) à l'ordre de "association corps à cœur", à l'adresse suivante : Association Corps à cœur – 4 rue George Sand – 22000 Saint-Brieuc

Certificat médical : oui, date manquant (voir conditions de participation)

Partie à lire et à conserver

**Les Ateliers du Toucher - Année 2013-2014
Ateliers d'initiation et de perfectionnement**

Nos ateliers se passent dans un climat de convivialité et de confiance où le relationnel se met au diapason du bien-être.

Cette partie, indiquant les conditions d'inscriptions et de participation des ateliers, précise le cadre permettant que les ateliers se passent dans les meilleures conditions autant pour l'équipe d'animation que les participants. Merci de les lire attentivement.

Conditions d'inscription et de participation :

Les techniques de massage-bien-être proposées dans le cadre des ateliers par l'association n'ont aucun but thérapeutique et, en raison de leur nature, ne s'apparentent à aucune manipulation en profondeur, médicale ou relevant de la kinésithérapie.

Les massages se pratiquant majoritairement au sol, ils nécessitent quelques déplacements à genoux et une bonne mobilité corporelle générale. Un certificat médical d'aptitude à la pratique du massage au sol sera demandé à l'inscription.

Les participants s'engagent à :

- régler leur adhésion à l'association (sauf pour les ateliers d'essai et le forfait découverte)
- fournir à l'inscription un certificat médical d'aptitude à la pratique de massage au sol
- signaler à l'animatrice(teur) tout problème de santé qui pourrait les empêcher de poursuivre normalement les activités proposées dans le cadre des ateliers
- avoir une assurance responsabilité civile couvrant leur participation à ces ateliers
- prévenir les animatrices(teurs) au moins 48h à l'avance en cas d'absence prévisible (ou, à défaut le plus tôt possible).

L'animatrice(teur) se réserve le droit de refuser l'inscription d'une personne dont la condition physique ou psychique lui semblerait incompatible avec le bon déroulement de l'atelier.

Elle(il) se réserve également le droit de demander à un participant d'interrompre les ateliers en cours d'année, dans ce cas, l'association procédera au remboursement des versements effectués au prorata des ateliers suivis.

L'association décline toute responsabilité en cas de pathologie ou de difficulté non signalée préalablement au déroulement des ateliers.

Absences :

Pour la bonne organisation des ateliers (parité du nombre de participants notamment), nous vous demandons de prévenir l'équipe au moins 48h à l'avance en cas d'absence prévisible (ou, à défaut, le plus tôt possible). En cas d'absence ponctuelle, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'interruption pour des raisons sérieuses de santé, professionnelles ou familiales, un remboursement pourra être effectué sur justificatif au prorata des ateliers effectués.

Toute inscription implique l'acceptation des conditions générales présentées ci-dessus.